

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Mars (28/03/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON,
Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES,
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. André LENFANT (représenté par M. MOTHEs), **Conseiller Municipal**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

04 – 28 mars 2013

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

**A 26 voix pour et 7 voix contre (Mmes GALHO, NICODEME, ROLLET ; MM.
BENECH, CHARLES, GAUTHIER, ROQUEFORT)**

- ADOPTE le budget principal de la Commune 2013 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | |
|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Opérations réelles | 14 607 898.80 | 15 210 881.38 |
| Opérations d'ordre | 3 523 494.81 | 84 200.00 |
| Résultat reporté | 0,00 | 2 836 312.23 |
| Dépenses totales | 18 131 393.61 | 18 131 393.61 |
| INVESTISSEMENT | | |
| | Dépenses | Recettes |
| Opérations réelles | 7 839 649.00 | 5 851 579.40 |
| Opérations d'ordre | 84 200.00 | 3 523 494.81 |
| Restes à réaliser | 1 094 859.69 | 207 852.00 |
| Résultat reporté | 564 217.52 | 0,00 |
| Recettes totales | 9 582 926.21 | 9 582 926.21 |

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 02 avril 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :